

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 367 Subvention de fonctionnement (5 000 euros) à l'Association Paris Gay Métropole (3^{ème}).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Paris Gay Metropole, domiciliée au 89 rue de Turbigo (75003) (n° simpa 193703 – dossier 2019_10023) au titre de l'exercice 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 5 000 euros, sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO